

**30 NOVEMBRE 2016**

## **Appel à Projets industriels d'avenir**

**Le projet de Centre d'Essais pour les Véhicules Autonomes porté par l'UTAC CERAM bénéficie d'une aide de 7,4 millions d'euros dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir**



**Le projet de Centre d'Essais pour les Véhicules Autonomes (CEVA) porté par l'UTAC CERAM bénéficie d'une aide de 7,4 millions d'euros via le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) - Projets Industriels d'Avenir (PIAVE), programme piloté par le Commissariat Général à l'Investissement (CGI) et opéré par Bpifrance. Soutenu par la filière automobile française, ce projet vise à doter la France d'un outil de premier plan pour le développement des véhicules autonomes.**

Le centre d'essais, placé au cœur de l'autodrome de Linas-Montlhéry, sera opérationnel début 2018. Il contribuera à propulser l'industrie automobile française au rang d'acteur majeur de la conception et de la mise au point des véhicules autonomes et connectés.

Il s'agira d'infrastructures et de compétences uniques en France qui offriront aux constructeurs et équipementiers la possibilité de développer et de tester en toute confidentialité les systèmes d'intelligence embarquée en conditions d'utilisation urbaine, routière et autoroutière.

**Laurent Benoit, PDG de l'UTAC CERAM, indique :** « *Ces nouvelles installations seront un atout de poids pour accompagner la révolution de l'automobile autonome et connectée. L'aide conséquente apportée par l'Etat nous permet de dimensionner notre projet au meilleur niveau mondial. Nous avons par ailleurs lancé un appel à partenariat pour répondre à l'intérêt croissant suscité par ce projet et pour travailler de concert avec des partenaires majeurs sur l'ensemble des champs technologiques adressés (voirie, infrastructure, communication, connectivité, traitement des données, simulation) ».*

**Agnès Laurent-Moreau, instructeur du projet à la Direction de l'Expertise Innovation Bpifrance déclare :** « *Nous sommes fiers de soutenir ce projet stratégique pour la filière automobile française. CEVA répond à une volonté partagée par les constructeurs, équipementiers et entreprises innovantes de mutualiser des moyens d'essais complets dédiés aux véhicules autonomes pour développer leurs synergies et accélérer leurs développements ».*



### À propos d'UTAC CERAM

Le groupe UTAC CERAM témoigne d'une expertise dans tous les domaines de la mobilité : Réglementation & Homologation, Essais & Expertise en environnement, sécurité et fiabilité, Conseil & Formation, Contrôle Technique, Normalisation, Certification et Evènementiel. 380 personnes exercent leurs missions sur deux centres d'essais de Linas-Montlhéry (Essonne) et Mortefontaine (Oise), mais également à l'externe en France et dans le Monde avec des filiales en Russie et en Chine. Le groupe réalise un chiffre d'affaires annuel de près de 52 millions d'euros, dont 20% à l'international. Le groupe réinvestit annuellement plus de 10% de son chiffre d'affaires.



Pour tout connaître sur le Programme d'investissement d'avenir

<http://www.gouvernement.fr/investissements-d-avenir-cgi>

### À propos du PIA (Programme d'investissements d'avenir)

Le Programme d'investissements d'avenir, piloté par le Commissariat général à l'industrie (CGI), a été doté de 47 milliards d'euros, dont plus de 36 milliards ont déjà été engagés depuis 2010, sur six axes stratégiques majeurs pour la France de demain :

- l'enseignement supérieur et la formation
- la recherche et sa valorisation
- la modernisation industrielle
- le développement durable
- l'économie numérique
- la santé et les biotechnologies.

### À propos du PIAVE (Projets industriels d'avenir)

L'appel à projets du PIAVE s'adresse aux projets qui s'inscrivent dans la démarche des 9 solutions de la Nouvelle France industrielle.

Il concerne deux types de projets :

- les travaux de R&D et d'industrialisation,
- les travaux visant à renforcer la compétitivité de filières stratégiques françaises.

Ces projets doivent bénéficier à plusieurs petites et moyennes entreprises (PME) ou entreprises de taille intermédiaire (ETI) indépendantes et démontrer un apport concret et déterminant à la filière et à sa structuration. Ils doivent en outre impliquer une activité industrielle et démontrer une autonomie à terme vis-à-vis du soutien public.

Pour être éligibles, les projets doivent présenter un programme comportant un minimum de dépenses de 3 M€ et avoir une thématique porteuse de perspectives d'activité et d'emploi :

- qui correspond à une ou plusieurs solution de la Nouvelle France industrielle, notamment dans le cadre de la mise en œuvre d'une feuille de route validée par le Comité de pilotage des 9 solutions ; dans ce cas, le projet doit être porté par une entreprise quelle que soit sa taille. Dans un consortium elle peut associer d'autres entreprises, des laboratoires ou des établissements de recherche ;
- qui correspond à un des objectifs d'un des comités stratégiques de filière ; le projet peut alternativement être porté par une structure fédérant plusieurs entreprises, voire une entité représentative des entreprises de la filière (telle une fédération professionnelle, un GIE, une association...).

Une enveloppe de 305 M€ sera affectée à l'action « Projets industriels d'avenir » (« PIAVE ») sous formes d'aides d'État (subventions et avances remboursables).



### À propos de Bpifrance

**Bpifrance**, filiale de la Caisse des Dépôts et de l'État, partenaire de confiance des entrepreneurs, accompagne les entreprises, de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse, en crédit, en garantie et en fonds propres. **Bpifrance** assure, en outre, des services d'accompagnement et de soutien renforcé à l'innovation, à la croissance externe et à l'export, en partenariat avec Business France et Coface.

**Bpifrance** propose aux entreprises un continuum de financements à chaque étape clé de leur développement et une offre adaptée aux spécificités régionales.

Fort de 47 implantations régionales (90 % des décisions prises en région), **Bpifrance** constitue un outil de compétitivité économique au service des entrepreneurs. **Bpifrance** agit en appui des politiques publiques conduites par l'État et par les Régions pour répondre à trois objectifs :

- accompagner la croissance des entreprises ;
- préparer la compétitivité de demain ;
- contribuer au développement d'un écosystème favorable à l'entrepreneuriat.

Avec **Bpifrance**, les entreprises bénéficient d'un interlocuteur puissant, proche et efficace, pour répondre à l'ensemble de leurs besoins de financement, d'innovation et d'investissement.

Plus d'information sur : [www.bpifrance.fr](http://www.bpifrance.fr) – <http://investissementsdavenir.bpifrance.fr/>

Suivez-nous sur Twitter : @bpifrance